

École primaire de RANDENS

Place de la Mairie

73220 RANDENS

Ce.0731314G@ac-grenoble.fr / tél : 04-79-36-33-71

Compte-rendu du Conseil d'école du lundi 6 novembre 2017

Présents :

- *Équipe pédagogique : Mmes ANGERAND, BONNABAUD, DREGE, GACHET, LAMY et Mr FOUCAULT*
- *Mairie : Mme SCHULZ*
- *Parents délégués : Mmes COMBET, DELVAEL, REGALLET, LEBEAU, SANFILIPPO et Mr KUBIAK*
- *DDEN : Mme BRUN*

Excusés :

- *IEN : Mr JULIEN*
- *Mairie : Mr le Maire, Mmes BERTHEAU, GAZET, MASSUTTI et NEGRETTI*

Introduction :

En introduction, la directrice précise certains rôles et missions du conseil d'école.

Le conseil d'école se réunira une fois par trimestre (soit trois fois dans l'année scolaire), sauf demande exceptionnelle de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice, est amené à voter le règlement intérieur auquel sont annexées la charte internet et la charte de la laïcité, à établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, à donner son avis ou présenter des suggestions concernant le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, le restaurant scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des élèves.

1. Présentation de l'équipe enseignante et bilan de la rentrée:

La répartition et les effectifs des classes sont les suivants :

	Classes	Effectifs	Enseignants
	PS-MS-GS	19 (4+10+5) <i>(11 garçons et 8 filles)</i>	Mme LAMY et Mme GACHET (le jeudi)
	GS -CP	22 (10+12) <i>(14 garçons et 8 filles)</i>	Mme ANGERAND
	CE1-CE2	24 (10+14) <i>(13 garçons et 11 filles)</i>	Mlle DREGE et Mme GACHET (Mme GACHET assure la décharge de direction de Mlle DREGE tous les vendredis)
	CM1-CM2	21 (10+11) <i>(9 garçons et 12 filles)</i>	Mr FOUCAULT
Totaux :	4 classes	86 élèves et 63 familles	5 enseignants

Pour ce début d'année, il y a eu 6 inscriptions (4 PS, 1 GS, 1 CM2).

Un certain nombre de personnes interviennent régulièrement au sein de l'école :

- ATSEM : Mme ODDON qui œuvre au sein de la classe des PS/MS/GS.
- Mme CATELLAT assure un mi-temps (4 matinées par semaine de 8h30 à 11h30) dans la classe des GS/CP et celle des PS/MS/GS en tant qu'employée communale d'animation. De plus, Mme CATELLAT s'occupe également de la cantine et de la garderie.

Par ailleurs, **Mme CATELLAT dispose d'un téléphone professionnel pour toutes les questions et les modifications liées à ces services : 06 / 79 /17 /27 /52.**

- Mme ALEO qui est EVS, apporte son aide pour les tâches administratives et intervient dans les classes pour encadrer les travaux informatiques ou apporter son aide lors de petits ateliers. Elle intervient à raison de 20 heures hebdomadaires au sein de notre école et dans les écoles maternelle et élémentaire d'Aiguebelle.
- Mme DEJOU est AVS et apporte son aide à une élève de CP.
- Mme LEBEAU (parent délégué) effectue un stage au sein de la classe des PS/MS/GS dans le cadre de sa formation professionnelle.

D'autres personnes interviennent ponctuellement auprès des élèves sur demande des enseignantes :

- Une enseignante remplaçante qui est rattachée à l'école : Mme BONNABAUD
- Maîtresse E : Mme BOIVINEAU
- Psychologue scolaire: Mr CELLE

2. Présentation de la nouvelle organisation de la semaine scolaire :

La directrice présente le nouvel emploi du temps qui est entré en application à la rentrée de septembre.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30 à 13h30	Pause Méridienne			
13h30 à 16h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement

3. Modalités d'organisation des activités pédagogiques complémentaires :

Tout comme l'an passé, des activités pédagogiques complémentaires sont mises en place. Elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel ou encore la mise en œuvre d'une activité prévue dans le cadre du nouveau projet d'école.

Le volume horaire annuel consacré aux APC en présence d'élèves est de 36 heures.

Les heures dédiées à **ces activités se déroulent le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h15 ou de 16h30 à 17h15.**

L'équipe enseignante précise que c'est elle qui propose aux familles ce type d'aide. Enfin, dès lors que les parents ont donné leur accord pour cette prise en charge, ils s'engagent à ce que leurs enfants soient présents le plus régulièrement possible à ces séances. Des absences répétées et non justifiées pourraient entraîner un arrêt de cette prise en charge.

4. Règlement intérieur, charte internet et charte de la laïcité:

« Le règlement intérieur de l'école est un document auquel chaque adulte doit pouvoir se référer pour légitimer son autorité, en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun. »

Ce document a été remis à chaque famille par le biais du dossier de rentrée.

L'équipe enseignante souhaite porter l'attention des membres du conseil d'école sur trois nouveaux points :

- a. « (...) les seuls motifs légitimes en cas d'absence sont: maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, empêchement résultant d'une difficulté accidentelle, réunion solennelle de la famille, absence des responsables de l'enfant.

Les autres motifs sont appréciés par le DASEN. Pour les élèves des classes élémentaires, la demande des familles est obligatoire et doit parvenir au moins trois semaines avant le départ, au DASEN. Cette demande écrite doit obligatoirement transiter par la directrice qui émettra un avis. Ensuite, ce courrier sera transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale qui donnera également son avis et enfin enverra la demande au DASEN. »

- b. « **Les parents veilleront aux heures d'entrée de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure à l'école et ne dérangent pas le début des cours.** De plus, les élèves amenés à l'école après la fermeture à clé du portail vert ne seront plus acceptés. Il sera alors inutile de sonner ou de téléphoner à l'école (sauf pour le départ ou le retour des prises en charge régulières du type orthophoniste, orthoptiste...). »

- c. **Tenue vestimentaire** : Les chaussures à talons sont à proscrire compte-tenu des risques de blessure dans la cour de récréation.

Ensuite, comme l'an dernier la **charte d'utilisation des réseaux et de l'internet** est annexée au règlement intérieur de l'école. Cette charte reprend les points suivants:

- les engagements de l'école tels que le fait de fournir un accès sécurisé et filtré à internet,
- les engagements des utilisateurs,
- les modalités d'accès à internet, les recherches effectuées dans le cadre des activités pédagogiques se font en présence d'un adulte,
- les sanctions encourues si un manquement aux points suivants est constaté.

Ce document sera affiché dans chacune des classes et présenté aux élèves de manière adaptée suivant les niveaux.

De plus, **la charte d'utilisation des réseaux et de l'internet est affichée à l'entrée de l'école.**

Ensuite, comme l'an passé, la **charte de la laïcité** est également annexée au règlement intérieur de l'école. Ce document a pour objectif de préciser les valeurs de la République.

Cette charte comprend 15 items qui réaffirment chacun la laïcité de l'école et **ce document est affiché dans les locaux de l'école et à l'entrée de l'école.**

Voici quelques items :

- a. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- b. Les enseignements sont laïques. (...) aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.
- c. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- d. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
- e. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

L'ensemble des membres du conseil d'école, présents à ce jour, approuve le règlement intérieur, la charte internet et la charte de la laïcité.

5. Projet d'école 2017/2020 :

Durant cette année scolaire 2017-2018, l'équipe enseignante secondée par les membres de la communauté éducative aura pour objectif de rédiger le nouveau projet d'école de RANDENS.

Ce document définira les axes prioritaires de travail pour les trois ans à venir.

En amont de cette rédaction, des évaluations nationales ont été menées auprès des élèves de CP et de CE2.

De plus, Mr FOUCAULT a conduit des évaluations diagnostiques de début d'année pour les élèves de CM1/CM2.

A partir de ces résultats, les enseignants ont identifié des domaines d'apprentissage où des actions spécifiques devaient être menées. Puis un certain nombre d'objectifs a été défini et soumis à l'IEN pour validation. Ensuite, les enseignants élaboreront des actions annuelles afin d'atteindre les objectifs fixés.

Les axes autour desquels les actions s'articuleront sont les suivants :

- Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun,
- Les parcours éducatifs (artistique, culturel, citoyen, santé),
- Les élèves à besoin particulier,
- La vie scolaire (relation avec les familles, communication, partenariats).

6. Compte-rendu financier de la coopérative scolaire :

La parole est donnée à Mme ANGERAND.

Tout d'abord, Mme ANGERAND précise les fonctions et l'utilité de la coopérative scolaire. La coopérative scolaire de l'école de RANDENS est affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) et permet de financer certains projets des enseignants, tels que: l'abonnement à un quotidien, l'achat du matériel nécessaire à un élevage, l'achat des éléments de la pharmacie. Le solde créditeur à ce jour est de 1 162,41 €.

Pour l'année scolaire en cours, certaines dépenses ont déjà eu lieu, telles que les adhésions à la MAE et à l'OCCE (196,80 €). En outre, les bénéfices réalisés sur la vente des photos de classe viennent se créditer sur le compte (290,00 €).

Enfin, l'équipe enseignante remercie vivement les parents qui ont versé la participation financière demandée en début d'année, 7 euros par enfant (Total récolté : 555,00 €).

Enfin, Mmes ANGERAND et DREGE précisent que le cahier de comptes est consultable à tout moment.

7. Sorties éducatives et pédagogiques prévues :

- Piscine : nous disposons de deux créneaux : le premier du 16 novembre 2017 au 11 janvier 2018, le jeudi après-midi pour les élèves de CM1/CM2 et du 22 mars 2018 au 31 mai 2018, le jeudi après-midi pour les élèves de GS/CP/CE1/CE2.
- Ski nordique: les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 souhaitent effectuer un cycle de ski nordique (6 séances) sur le domaine du col du Chaussy le vendredi entre les mois de janvier et février.

Pour les activités piscine et ski nordique, les élèves de GS scolarisés dans la classe des PS/MS/GS participeront bien évidemment à ces cycles d'enseignement.

→ L'équipe enseignante rappelle l'importance des **parents agréés** pour les activités de **natation et ski nordique**. Si un parent souhaite encadrer un groupe d'élèves, il lui faudra passer un **agrément** (une partie théorique et un test pratique).

- PS/MS/GS: la ferme en chemin le mardi 7 novembre, une journée à la neige, la visite de l'élevage d'escargots à la Motte-Servolex,
- GS/CP : cycle natation (8 séances), cycle ski nordique (6 séances), visite au Musée des Beaux-Arts (atelier l'œil et la main),
- CE1/CE2 : cycle natation (8 séances), cycle ski nordique (6 séances), séance cinéma au dôme théâtre à Albertville en lien avec l'étude de la Préhistoire,
- CM1/CM2 : course à pied au parc Rochette à Aiguebelle le 19 octobre, cycle natation (7 séances), cycle ski nordique (6 séances), deux spectacles musicaux au dôme théâtre, cycle escalade et cycle vélo.

Pour Noël : tous les élèves de l'école se retrouveront dans la salle des fêtes le vendredi 22 décembre pour visionner un dessin animé et un goûter sera partagé l'après-midi (les pâtisseries partagées seront réalisées par les élèves).

Question de Mme COMBET : Serait-il possible de réaliser des pâtisseries sans aucun ingrédient d'origine animale afin de sensibiliser les élèves à la condition animale ?

Réponse de l'équipe enseignante : Ceci est envisageable et quelques pâtisseries seront réalisées dans cette optique.

8. Utilisation de la salle des fêtes :

Comme tous les ans, la directrice a fait parvenir à Monsieur le Maire un tableau précisant les besoins d'utilisation de cette salle par les enseignants. Les enseignants sont amenés à utiliser cette salle en cas de mauvais temps lors des séances d'EPS et lors des séances hebdomadaires (le lundi après-midi) de musique avec le DUMIST Mr LEGAY. Par ailleurs, la directrice précise qu'en cas de besoin spécifique, elle contactera directement la secrétaire de Mairie pour connaître les disponibilités.

9. Travaux et demande de matériel :

Remerciements : Tout d'abord, l'équipe enseignante tient à remercier la mairie pour :

- l'installation d'un nouveau portillon dans la cour des élèves de maternelle permettant si besoin une évacuation discrète,
- réparation de la fuite dans les toilettes de la maternelle,
- remplacement des toilettes GS/CP.

Matériel et Travaux:

L'équipe enseignante souhaite signaler quelques besoins :

- deux distributeurs de savon sont à réparer,
- ne conserver que de l'eau froide dans les lavabos des GS/CP,
- réparer le boîtier du store défectueux de la classe des GS/CP,

- mise en service de la douche dans les toilettes des maternelles afin d'éviter les fortes odeurs désagréables émises par les canalisations,
- poser quelques étagères supplémentaires dans les placards muraux de la classe des maternelles,
- installation d'un verrou sur la porte séparant la mairie et le vestiaire des CM.

10. Questions des parents délégués :

Aucune question n'a été transmise à l'équipe enseignante.

Compléments d'informations :

- a) Les parents délégués ont installé une boîte aux lettres dans l'école afin de faciliter la transmission des questions lors des conseils d'école. De plus, ils réfléchissent à la création d'une boîte mail.
- b) Mme SCHULZ précise que pour toute question relative au périscolaire, il existe une permanence à la mairie le lundi de 9h30 à 11h30. En cas d'absence, les parents peuvent contacter le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous.
- c) Mme SCHULZ souhaite souligner le très faible taux de votants lors des élections des représentants des parents d'élèves. Mr FOUCAULT propose d'insister davantage sur l'importance et les missions des parents délégués lors des réunions de rentrée.
- d) Séisme : En raison de l'activité sismique quasi quotidienne dans la région, Mr JULIEN (IEN) a adressé aux écoles concernées quelques recommandations. Par conséquent, un exercice de mise en sûreté des élèves sera effectué dans les jours à venir.

La directrice.
Mlle DREGE.